

Délibération n° 2025-26 du 9 octobre 2025 : Adoption du coût complet de la formation d'ingénieur généraliste

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation en date du 25 septembre 2025, le Conseil d'Administration de l'École Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu le code de la concurrence, notamment son article L. 410-1,

Vu les statuts de l'École Centrale de Nantes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Exposé des motifs

Le calcul du coût des formations permet d'afficher les coûts complets d'une formation et d'appréhender la soutenabilité de l'offre de formation pour un établissement tel que l'École Centrale de Nantes. Cette démarche doit être pédagogique et doit permettre à l'ensemble de la communauté de connaître les charges supportées par l'établissement aussi de bien en termes de masse salariale (personnels enseignement et Biatss) que de structure.

La notion de « soutenabilité » repose sur la capacité de l'établissement à mobiliser ses ressources et à maîtriser ses charges afin de mettre en œuvre une offre donnée sans dégrader sa situation financière.

La présente délibération s'inscrit dans cette démarche générale et s'applique à la formation d'ingénieur généraliste. La fixation de ce coût intervient notamment dans le calcul du montant des frais d'inscription modulés applicables à compter de la rentrée 2026-27 pour les étudiants inscrits en formation initiale dans cette formation. Ce coût complet a vocation à être actualisé a minima chaque année sur la base des dernières données disponibles.

Article unique :

Le coût complet de la formation d'ingénieur généraliste de l'École Centrale de Nantes est fixé à quinze mille neuf-cents euros (15.900 €), selon la méthodologie décrite en annexe à la présente délibération.

Le Président du Le Président du Conseil d'Administration de l'École Centrale de Nantes



Gilles-Emmanuel BERNARD

Délibération transmise à la rectrice de l'Académie de Nantes, chancelière des universités, le 10/10/2025. La présente délibération a été publiée le 10/10/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

METHODE DE CALCUL DU COÛT COMPLET DE LA FORMATION D'INGENIEUR GENERALISTE

Annexe à la délibération 2025-26 du 9 octobre 2025

Contexte

Le calcul du coût complet par étudiant concerne uniquement la formation ingénieur généraliste, dans le cadre de la mise en place de la modulation des droits d'inscriptions.

Périmètre

Les coûts ne prennent pas en compte les alternants (apprentissage et contrat de professionnalisation), les étudiants du cursus fast-track et les stagiaires en formation continue. Les données se rapportent à l'année universitaire.

Sources utilisées pour le calcul des coûts

Onboard : extraction des heures effectuées sur l'année universitaire (CM, TD, TD, Projet, Soutien) par les permanents et les vacataires

RH/Mangue (statut des intervenants)

RH/Paye (fichiers KX)

Compte financier

Direction de la formation pour les effectifs inscrits SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant) et les effectifs présents.

Masse salariale :

Le coût de personnel intègre l'ensemble des heures d'enseignement y compris les décharges et les coûts directs de personnel liés à la formation ingénieur généraliste.

Pour le calcul du coût horaire des heures d'enseignement, sont pris en compte l'ensemble des rémunérations des intervenants toutes activités confondues.

Deux coûts moyens horaires distincts sont ainsi établis :

-un coût moyen horaire formation avec heures complémentaires pour les vacataires publics et privés

-un coût moyen horaire avec heures complémentaires des personnels salariés de l'école, quelle que soit la catégorie P2CA* (PU, MCF, PRAG, PRCE, EPS, enseignants contractuels (ATER, PR contractuel, PAST, post-doctorant, lecteur) et doctorants contractuels).

Fonctionnement

Sont pris en compte les frais de fonctionnement de l'école, y compris la dotation recherche allouée aux laboratoires. Ces frais sont répartis en fonction du nombre d'étudiants SISE ou en fonction du nombre d'heures eq.TD réalisées par les enseignants-chercheurs.

Amortissements

Le montant des amortissements est affecté à la formation ingénieur généraliste en fonction du nombre d'heures Eq.TD.

Soutien et support

Ces coûts couvrent l'activité des services transverses :

Fonctions support

Agence comptable et service facturier
Bureau des affaires juridiques
Cellule d'aide au pilotage
Direction de la communication
Direction de l'environnement de travail
Direction des affaires financières
Direction des ressources humaines
Direction du système d'information
Direction et Direction générale des services
Direction du développement durable
Infirmierie

Fonctions soutien

Direction de la recherche
Direction des relations internationales
Direction du développement
Direction de la formation et scolarité
École doctorale
Médiathèque
Vie étudiante

La part affectée à la formation ingénieur généraliste est en fonction du nombre d'étudiants inscrits SISE.

Coût complet annuel par étudiant

Le coût complet ainsi calculé est rapporté au nombre d'étudiants de la formation ingénieur généraliste présents.

*Projet de connaissance des coûts des activités